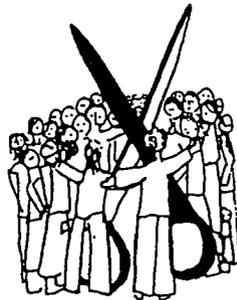


ce que serait la nouvelle loi de l'assurance-chômage



Un comité d'étude de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration a proposé au gouvernement des changements à la loi de l'assurance-chômage.

voyons voir...

IL FAUDRA PLUS DE SEMAINES DE TRAVAIL POUR AVOIR DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE...

Actuellement :

Il faut avoir entre 10 et 20 semaines.

Le comité d'étude propose :

D'augmenter le nombre de semaines de travail entre 15 et 20.

POUR POUVOIR EN BÉNÉFICIER MOINS LONGTEMPS QU'AVANT...

En plus d'exiger *plus* de semaines de travail (quand les jobs sont si rares) on *réduira* le nombre de semaines auxquelles on a droit actuellement...

Présentement :

Un ou une prestataire de Montréal, compte-tenu du taux de chômage régional, qui a 20 semaines de travail, a droit à 42 semaines de prestations

Ce qui est proposé :

20 semaines de travail donneraient droit à 36 semaines de prestation.

Perte : 6 semaines de prestations.

Autre exemple : en Abitibi, à cause du taux de chômage plus élevé, *actuellement* pour 20 semaines de travail, on a droit à 52 semaines de prestations.

Ce qui est proposé :

Pour 20 semaines de travail, on aurait 40 semaines de prestations.

Perte : 12 semaines de prestations

Ce qui veut dire que les personnes habitant dans les régions les plus affectées par le chômage et qui doivent souvent se contenter d'un travail saisonnier :

1. auront plus de difficultés à avoir de l'assurance-chômage ;
 2. en auront pendant moins longtemps ;
 3. et se verront ainsi forcées de se « ruer vers l'or noir ».
-

Le gouvernement aurait donc atteint ses objectifs : forcer les gens à déménager dans les régions où le chômage est moins élevé, comme l'Alberta. Sommes-nous prêts(tes)...

À déménager vers l'Ouest ?

La Baie James, c'est déjà bien assez loin !

ET CE N'EST PAS TOUT...

Que se passe-t-il, si à votre emploi, rien ne va plus ?

Du travail dangereux, mal payé, harcèlement de toutes sortes ; vous avez essayé d'améliorer vos conditions de travail et on vous met à la porte pour inconduite, ou vous le quittez pour essayer de trouver mieux...

Actuellement :

On peut vous couper de 1 à 6 semaines de prestations.

Mais dans les faits, on donne presque toujours le maximum de 6 semaines.

Ce qui est proposé :

Tenez-vous bien ! On vous promet entre 7 et 12 semaines de *pénalité* !

Autrement dit, vous seriez pendant plus de **3 mois** sans revenu. Il est clair qu'on veut ainsi obliger les gens à garder n'importe quel emploi, à n'importe quel prix.

CHÔMER C'EST DUR,
ATTENDRE C'EST TROP !

POUR LES RETRAITÉ(E)S

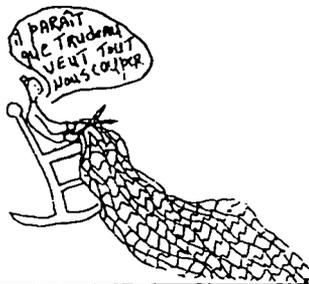


Actuellement :

3 semaines de prestations à « tout (toute) chanceux (chanceuse) » qui atteint l'âge de 65 ans et qui compte 20 semaines ou plus d'emploi assurable.

Ce que le gouvernement projette :

L'abolition pure et simple des prestations de retraite !

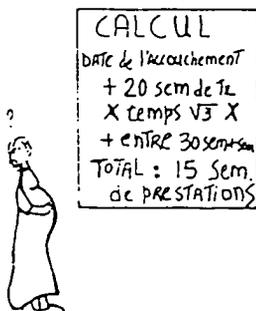


Encore un recul !

MATERNITÉ ET MALADIE...

Actuellement :

Pour avoir droit aux prestations spéciales de maternité et de maladie, on doit répondre à des exigences telles que c'est un véritable jeu de... bingo!



Le gouvernement *semble* vouloir adoucir, ou du moins, faire disparaître certains prérequis.

Ces correctifs sont nécessaires mais ne garantissent aucun assouplissement dans l'application des règlements.

De plus, ces minces acquis serviront sûrement de publicité au gouvernement pour nous faire croire qu'il veut améliorer la situation des sans-travail, ce qui, de toute évidence, *n'est pas le cas*.

Nous ne pouvons nous permettre de laisser passer ça. Chacun et chacune de nous est concerné(e). Personne, par les temps qui courent n'est à l'abri du chômage. Quoi de plus légitime que de réclamer :

une job convenable
un revenu décent

**Chômer, c'est déjà assez dur
se faire couper, c'est trop!**

LE FRONT COMMUN CONTRE LES COUPURES A L'ASSURANCE-CHOMAGE

- . l'Association Coopérative d'Economie Familiale de la Rive-Sud,
- . L'Association pour la Défense des Droits Sociaux,
- . Le Conseil Central de Montréal (CSN),
- . le Conseil du Travail de Montréal,
- . le Mouvement Action-Chômage,
- . le Service 15-20,
- . le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses sans emploi,

s'organise pour contester ces mesures proposées par le comité d'étude. Il est encore temps de réagir avant que cela ne devienne un projet de loi, une loi. Le gouvernement fédéral s'est déjà ramassé un fond de \$500 millions sur notre dos avec toutes ces coupures.

Et il a encore l'intention de nous couper.

Allons-nous le laisser faire ?

Organisons-nous avant de nous faire organiser !

Vous pouvez nous rejoindre aux numéros suivants :
CCM (CSN) : 598-2008
CTM : 527-3666
MAC : 845-9765

